Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accueil Courrier

27 NOV. 2023



Séance du : 15 novembre 2023

Nombre de membre du comité de direction : 19 Nombre de membre présents ou représenté : 16

Président de séance : Monsieur ANTOINE Secrétaire de séance : Madame BERTAL

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (4) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, MEHDI. Madame MARTIN est représentée par Monsieur ANTOINE. Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (3) Monsieur DE VIRY. Monsieur BARANSKI et Madame CACOUAULT sont représentés par Monsieur DE VIRY. Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (9) Messieurs MOUCHET, TANOUS, BARONNET, DANNECKER, Mesdames COUCHOURON, BERTAL. Monsieur VINCI est représenté par Monsieur MOUCHET. Madame BUSSAT est représentée par Madame BERTAL. Monsieur TOUTAIN est représenté par Monsieur BARONNET. Membres de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA Directrice Générale, AVICE Chargée de mission administrative et gestionnaire de la taxe de séjour, RAMAULLY Directrice Adjointe et Responsable Marketing-Communication, Monsieur LAURENT Responsable Commercial.

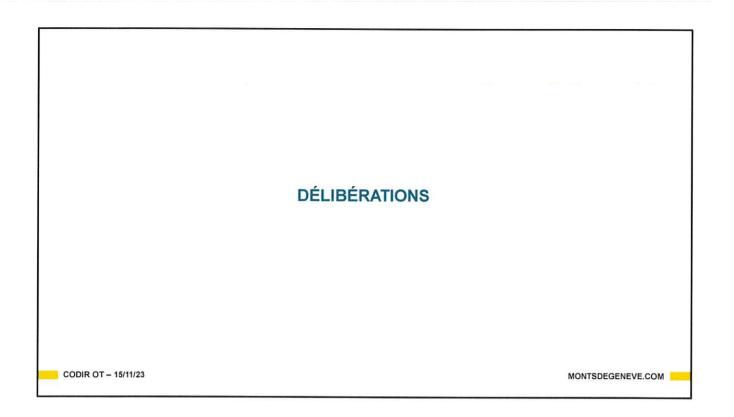
Début de séance : 19h30 Le quorum est atteint.



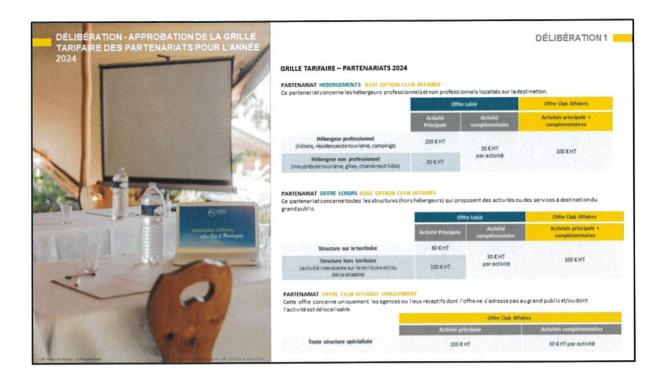


Désignation secrétaire de séance : Madame BERTAL.









Monsieur ANTOINE présente l'ordre du jour.

Monsieur LAURENT intervient pour présenter les tarifs des partenariats pour l'année 2024 en précisant qu'il n'y a pas d'augmentation, il s'agit des mêmes tarifs. Ce qui change c'est la reformulation pour une meilleure compréhension des notions d'activités principales et des activités complémentaires et de l'offre Club Affaires. La nouveauté se fait au niveau des bulletins d'inscription qui seront préremplis et joints à la convention de partenariat et le bulletin Apidae.





DÉLIBÉRATION 1

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales, Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Considérant qu'il est nécessaire pour l'office de tourisme des Monts de Genève, de fixer les principaux tarifs appliqués pour les prestations couramment utilisées en direction des socioprofessionnels, des communes et des associations,

Considérant la grille tarifaire 2024 présentée lors du Comité de direction et annexée à la délibération,

En cas d'impayé dans les 30 jours après facturation et procédures de relance, l'Office de tourisme des Monts de Genève se réserve le droit de lancer la procédure de recouvrement auprès du Trésor Public.

Au vu de cet exposé, il est proposé au Comité de direction,

D'APPROUVER la grille tarifaire des partenariats pour l'année 2024.

Monsieur MEHDI demande pourquoi les adhésions ne sont pas automatiques? Monsieur LAURENT répond que l'on ne peut pas se permettre dans la cas ou il y aurait un changement au niveau des tarifs, s'il y a une modification au niveau des catégories ou si la convention évolue. Il détaille l'option du Club Affaires.

Madame BERTAL demande quel est l'argumentaire pour convaincre un restaurant d'adhérer?

Monsieur LAURENT répond que les tarifs sont suffisamment attractifs pour convaincre notamment par rapport au dispositif mis en place.

Monsieur MEHDI demande s'il y a beaucoup de restaurateurs sur Annemasse? Monsieur LAURENT répond qu'il y en quelques uns.

Madame INCANDELA ajoute qu'il y a une optimisation du fonctionnement en interne, on veut pouvoir accompagner les partenaires notamment les nouveaux pour pouvoir leur expliquer ce que peut leur apporter l'Office de tourisme.

Monsieur MEHDI demande s'il y a des groupes de réflexion sur les services que l'on peut apporter aux personnes qui adhèrent au club affaires?

Monsieur LAURENT répond que le Club affaire c'est une structure qui est coconstruite, ce n'est pas quelque chose que l'on impose. Il y a eu des réunions de co-constructions.

Monsieur MEHDI demande comment se passe ces réunions?



Monsieur LAURENT répond qu'elles ont lieu une fois par trimestre avec les partenaires du Club Affaires.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction, APPROUVE la grille tarifaire des partenariats pour l'année 2024.





RÉPARTITION PARTENAIRES	2022	2023
Activité indépendante	5	6
Association	24	16
Bar-salon de thé	5	5
Camping	1	1
Chambre d'hôte - hébergement insolite - meublé & gite	19	15
Commerce	12	9
Congrès lieu de reception - centre de convention	3	3
Équipement institutionnel	5	7
Ferme pédagogique producteurs	9	5
Hôtel & résidence tourisme	25	27
Restaurant	21	22
Structure de loisirs	32	28
Taxi indépendant, VTC	2	2
Traiteur	3	4
Prestataires évènementiels	0	8
Team building	3	7
TOTAL	169	165





Madame INCANDELA indique qu'il nous semblait pertinent de dresser un état des lieux de la taxe de séjour.



	,		
AA-CCG TAXE DE	SEIOUR - DECLA	RATIONS FFFFCTILFF	S SUR LA PLATFFORME

			DECLARATIONS		
	2019	2020	2021	2022	2023
JANVIER	38 643,02 €	41 006,58 €	19 067,34 €	33 329,62 €	49 654,70 €
FEVRIER	47 294,90 €	52 927,95 €	20 584,55 €	42 353,94 €	57 731,26 €
MARS	62 587,33 €	20 449,80 €	22 787,36 €	46 160,58 €	66 350,14 €
AVRIL	48 271,53 €	1 458,24 €	19 576,10 €	43 305,80 €	65 776,20 €
MAI	59 328,83 €	7 234,23 €	24 737,39 €	59 459,67 €	77 455,00 €
JUIN	63 396,70 €	19 857,94 €	32 182,19 €	61 932,18 €	74 962,98 €
JUILLET	66 356,96 €	38 178,62 €	49 911,74 €	71 093,67 €	79 582,20 €
AOÛT	69 889,99 €	49 690,82 €	59 783,08 €	78 589,01 €	84 477,28 €
SEPTEMBRE	55 766,21 €	33 608,44 €	41 623,21 €	59 507,68 €	66 975,00 €
TOTAL	511 535,47 €	264 412,62 €	290 252,96 €	495 732,15 €	622 964,76 €
OCTOBRE	53 034,64 €	30 845,85 €	46 266,32 €	64 889,99 €	
NOVEMBRE	45 108,73 €	18 652,91 €	40 578,13 €	54 786,08 €	
DÉCEMBRE	50 626,13 €	20 226,47 €	39 186,38 €	54 545,62 €	
TOTAL	660 304,97 €	334 137,85 €	416 283,79 €	669 953,84 €	622 964,76 €

EVOLUTION	V -
Evolution entre 202	2 et 2023
16 325,08 €	48,98%
15 377,32 €	36,31%
20 189,56 €	43,74%
22 470,40 €	51,89%
17 995,33 €	30,26%
13 030,80 €	21,04%
8 488,53 €	11,94%
5 888,27 €	7,49%
7 467,32 €	12,55%
127 232,61 €	25,67%

Madame AVICE prend la parole pour présenter les derniers chiffres des déclarations et des recettes de la taxe de séjour. Elle précise que l'on observe une belle progression et fait un comparatif par rapport à l'année 2022 et par rapport à l'année 2019 qui est jusqu'à aujourd hui notre année de référence.

Madame BERTAL demande quelles sont les raisons objectives de cette augmentation?

Madame AVICE répond qu'à travers les chiffres des déclarations de 2020 on constate une forte baisse qui se traduit par une baisse d'activité de la part de nos hébergements touristiques en raison du COVID, du fait du confinement. On a pu constaster une légère reprise à partir de 2021, et c'est seulement en 2022 ou on a commencé à observer une augmentation progressive des déclarations. Les chiffres de 2023 sont au delà de nos estimations.

Monsieur DE VIRY intervient en signalant qu'il y a également plus de chambres en 2023 qu'en 2019 en raison de l'ouverture des établissements hôteliers comme le NOVOTEL et le MARIOTT.

Madame AVICE précise que les chiffres présentés concernent uniquement les déclarations effectuées sur la plateforme. Elle ajoute que le taux proportionnel pour les hébergements non classés est passé de 2 à 5 % en 2023.

Monsieur TANOUS demande si les changements de politique comme les contrôles des airbnb ont influencé ces résultats ou est-ce un dispositif qui n'est pas encore totalement mis en place?

Madame AVICE répond que des démarches sont en cours et le fait que l'on



interpelle et que l'on sensibilise plus les hébergeurs sur leurs obligations, permet qu'ils soient plus vigilants.

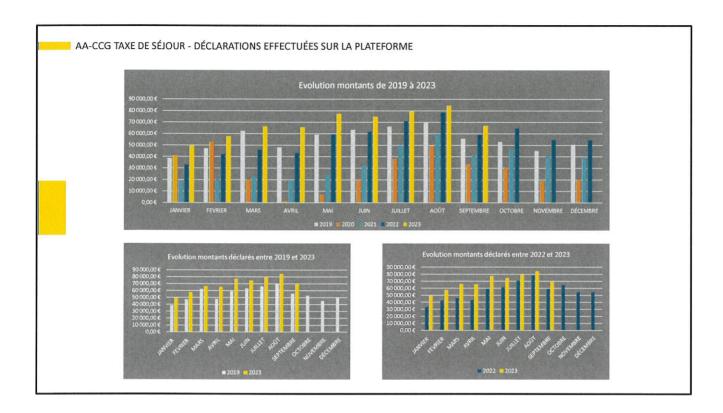
Madame INCANDELA ajoute que le fait d'avoir une personne dédiée à la taxe de séjour permet une sensibilisation et une vigilance plus accrue que ce que l'on pouvait avoir 3 années en arrière. Lorsque l'on appliquera la mise en place du numéro d'enregistrement cela permettre également d'avoir une meilleure analyse. Madame AVICE ajoute que cela nous permettra également d'avoir une meilleure identification des meublés de tourisme.

Monsieur DE VIRY ajoute qu'une présentation des procédures en bureau a été effectuée par un cabinet juridique mandaté par l'OT.

Madame BERTAL demande une précision sur le numéro d'identification (d'enregistrement) à savoir si celui-ci concerne uniquement les résidences principales?

Madame AVICE répond que le numéro d'enregistrement concerne les résidences principales et les résidences secondaires, par contre l'autorisation de changement d'usage concerne uniquement les résidences secondaires.

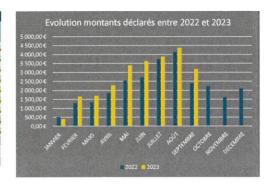






CCPC TAXE DE SÉJOUR - DÉCLARATIONS EFFECTUÉES SUR LA PLATEFORME ET PAR TERRITOIRE

	DECLARA	TIONS	EVOLUTI	ON
CCPC	2022	2023	Evolution entre 2023	e 2022 et
JANVIER	518,06 €	401,11€	-116,95 €	-22,57%
FEVRIER	1 315,80 €	1 647,97 €	332,17€	25,24%
MARS *	1 328,00 €	1 695,38 €	367,38€	27,66%
AVRIL	1 861,03 €	2 274,04 €	413,01€	22,19%
MAI	2 557,68 €	3 385,08 €	827,40 €	32,35%
JUIN	2 740,16 €	3 613,23 €	873,07€	31,86%
JUILLET	3 762,33 €	3 876,46 €	114,13 €	3,03%
AOÛT	4 151,86 €	4 375,53 €	223,67 €	5,39%
SEPTEMBRE	2 405,50 €	3 172,77 €	767,27 €	31,90%
OCTOBRE	2 254,14 €			
NOVEMBRE	1 624,86 €			
DÉCEMBRE	2 105,41 €	The Park		
TOTAL	26 624,83 €	24 441,57 €		

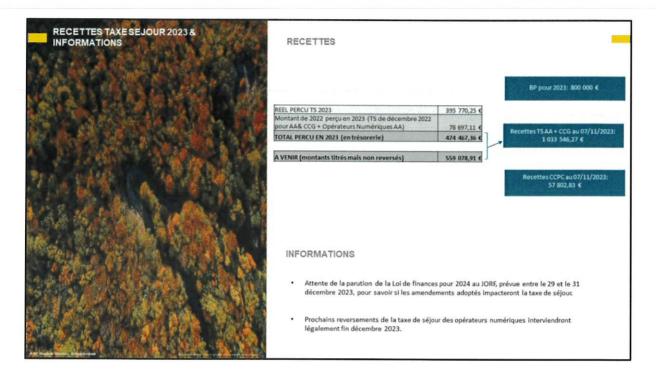


Montants déclarés par territoire:

2023	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
AA	36 256,24 €	42 624,09 €	49 869,14 €	48 465,12 €	57 884,40 €	54 254,32 €	56 699,43 €	60 227,96 €	47 692,20 €			F. 15000	453 972,90 €
CCG	13 398,46 €	15 107,17 €	16 481,00 €	17 311,08 €	19 570,60 €	20 708,66 €	22 882,77 €	24 249,32 €	19 282,80 €				168 991,86 €
(Fig.	49 654,70 €	57 731,26 €	66 350,14 €	65 776,20 €	77 455,00 €	74 962,98 €	79 582,20 €	84 477,28 €	66 975,00 €		0,00€	0,00 €	622 964,76 €
conc	101 11 6	4 6 4 7 0 7 6	4 605 30 6		2 205 00 6	2542225	2076 46 6	4 275 52 6	2 172 77 6				24 444 576

PA

^{*}reprise traitement TS par OTMDG



Madame AVICE explique que les recettes de la taxe de séjour comprennent les reversements des hébergeurs sur la plateforme, les redevables et les opérateurs numériques.









NOUVELLE CONVENTION
D'OBJECTIFS
2024 – 2026
QUADRIPARTITE

Madame INCANDELA souhaite partager les changements qui s'opèreront l'année prochaine.

Au 01/01/2024 on officialisera l'élargissement au Pays de Cruseilles. Dans cette perspective l'OT en EPIC doit, parce que l'on a des entités de tutelles, changer de statut. Il y a plusieurs documents cadres qui sont modifiés actuellement notamment la nouvelle convention d'objectifs.



CONVENTION D'OBJECTIFS 2024 - 2026

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CONVENTION TRIENNALE

➢ Bilans 3 ans

- Analyse des opérations et projets portés ces 3 dernières années
 - Le bilan complet de l'activité de l'OT sera réalisé en fin d'année

> Schéma de développement touristique

- Nouveaux axes de développement pour la destination
 - Mise en œuvre Intégration de nouvelles missions ou thématiques de développement (ex : culture, porteur de projets touristique, etc.)
 - Rééquilibrage opérationnel LOISIRS / MICE
 - Réorientation des cibles prioritaires vers la clientèle endogène : habitants, nouveaux arrivants qui peuvent être consommateurs, influenceurs, accueillants, etc.

Madame INCANDELA explique que la convention triennale qui nous lie à nos EPCI de tutelle met en avant les grands objectifs et les axes de développement pour l'OT sur les 3 prochaines années.

Cette convention permet par la suite à l'OT, de travailler son plan marketing, son business plan ... Elle explique comment a été construite la nouvelle convention.



CONVENTION D'OBJECTIFS 2024 - 2026

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS

> Les principes fondateurs



- Faire prendre conscience de la place touristique sur le territoire
- Développer sentiment d'appartenance au territoire, et une culture de l'accueil chez les résidents
- Faire connaître le territoire aux nouveaux arrivants
- Donner la parole aux résidents dans la communication de l'OT



- Gagner en visibilité promotion du territoire dans la
- Mettre en œuvre un marketing ciblé et partenarial pour améliorer l'efficacité des actions conduites
- Mutualiser les d'observation des clientèles
- Affiner les outils de recueil, faciliter l'exploitation des données et en assurer la restitution

DÉMARCHE QUALITÉ

La démarche Qualité vise à améliorer en permanence la satisfaction de ses clients, ses visiteurs, ses partenaires et de ses

L'OT s'engage à maintenir : o Le classement « Catégorie 1 » o La Marque Qualité

TOURISME DURABLE

L'OT met en œuvre une politique écoresponsable dans le fonctionnement général de ses services,

- politique d'achats, consommation d'énergie, de ressources matérielles, de développement de projets, tri des déchets...
- déchets...

 o veille à impulser cette dynamique auprès de ses partenaires, en les sensibilisant (ex : label "Accueil vélo", valorisation de la mobilité...)

Fiche action 14 - axe 4 du SDT

Fiche action 16 - axe 4 du SDT



ARBITRAGES POLITIQUES: CONVENTION D'OBJECTIFS 2024 - 2026

1. Contrôle de la taxe de séjour

Article 6 de la convention d'objectifs :

« La Taxe de Séjour constituant sa recette principale, l'Office de Tourisme veillera activement aux rentrées de cette taxe avec des actions de sensibilisation et un process de contrôle des déclarations et reversements sur le territoire. »

- o Quelle est la volonté politique ?
- o Quels moyens doivent être déployés ?
- o Quelle est la limite du rôle de l'OT?
- 2. Subvention globale d'exploitation (7.2.1)

Pour mémoire, aujourd'hui les subventions sont de :

Annemasse Agglo : 250 000 euros par an (90 000 habitants*)
Communauté de Communes du Genevois : 122 000 euros par an (44 000 habitants*)
Communauté de communes du Pays de Cruseilles : 46 220 euros par an (14 000 habitants*)
*Base de calcul, chiffres INSEE 2019

- o Quelle répartition politique ?
- o Doit-on intégrer une clause au sein de notre convention d'objectifs ?
- o Quels montants indiqués dans la convention d'objectifs ?

Monsieur MEHDI demande une précision sur le positionnement de l'OT au vue des résultats en forte hausse des recettes de la taxe de séjour et le fait d'avoir une personne dédiée sur le sujet. Est-ce que l'on souhaite se décharger ou renforcer l'équipe pour aller plus loin?

Madame INCANDELA répond qu'il y a l'idée de contrôle physique de façon inattendue pour vérifier l'exactitude des données transmises. Certains territoires se font accompagner dans cette démarche.

Madame BERTAL demande comment procéder au contrôle des airbnb par exemple?

Madame AVICE répond qu'ils peuvent demander le registre de séjour ou l'historique des réservations pour vérifier l'exactitude des déclarations.

Monsieur MEHDI demande si les Communautés de Communes pensent réduire le montant de la subvention?

Madame INCANDELA répond qu'ils pensent peut-être réduire ou revoir le modèle économique de la subvention.

Monsieur DE VIRY ajoute que ce n'est pas le modèle par habitant qui doit être remis en cause mais plutôt le montant par habitant.

Il ajoute que la taxe de séjour permet de faire de la promotion et les actions autour du tourisme et les subventions permettent de faire de l'investissement. Il ajoute qu'il



faut que la répartition entre AA, la CCG et la CCPC soit raisonnable et équitable.

Madame INCANDELA ajoute qu'il faut rester vigilants. Il y a notamment le schéma de développement touristique qui ramène certains axes de développement pour les prochaines années donc supprimer totalement les subventions risqueraient de nous mettre en difficulté sur certains investissements ce qui ne semble pas selon elle, être la volonté des présidents qui seraient plutôt sur un ajustement en fonction des bilans. Si l'OT fonctionne uniquement sur la taxe de séjour, il ne faut pas oublier que cela reste une donnée aléatoire et le fonctionnement du traitement de la taxe de séjour peut nous mettre en difficulté dans la mesure ou avant de recevoir les recettes de la taxe de séjour sur nos comptes, cela transite par les collectivités.





PROJET
COMPOSITION DU NOUVEAU
CODIR DE L'OT

Madame INCANDELA ajoute que l'autre point à aborder concerne les changements qui seront opérés en 2024 sur le Comité de direction car en élargissant le périmètre au Pays de Cruseilles, ça ouvre des sièges à une 3ème collectivité de tutelle. Il y a déjà eu des arbitrages en juillet dernier.



CONFIGURATION ACTUELLE DU CODIR

1ER COLLÈGE : ÉLUS

Elu	AA	Titulaire	
			14.5
Elu	AA	Titulaire	
Elu	AA	Suppléant	
Elu	CCG	Titulaire	
Elu	CCG	Suppléant	
Elu	CCG	Suppléant	T
Elu	CCG	Suppléant	7
Elu	CCG	Suppléant	٦

10 TITULAIRES ÉLUS

- 5 TITULAIRES ÉLUSAA 4 SUPPLÉANTS ÉLUS AA
- 5 TITULAIRES ÉLUS CCG 4 SUPPLÉANTS ÉLUS CCG

2^{EME} COLLÈGE: SOCIOPROFESSIONNELS

Hébergeurs	AA	Titulaire
Hébergeurs	CCG	Suppléant
Hébergeurs	AA	Titulaire
Hébergeurs	AA	Suppléant
Hébergeurs	CCG	Titulaire
Hébergeurs	AA	Suppléant
Restauration	CCG	Titulaire
Restauration	CCG	Suppléant
Commerce	AA	Titulaire
Commerce	AA	Suppléant
Associations et entreprises de loisirs et/ou de tourisme	CCG	Titulaire
Associations et entreprises de loisirs et/ou de tourisme	x	Suppléant
Associations et entreprises de loisirs et/ou de tourisme	AA	Titulaire
Associations et entreprises de loisirs et/ou de tourisme	AA	Suppléant
Structures de tourisme/loisirs/culture publiques ou collectivités locales	CCG	Titulaire
Structures de tourisme/loisirs/culture publiques ou collectivités locales	х	Suppléant
Structures de tourisme/loisirs/culture publiques ou collectivités locales	CCG	Titulaire
Structures de tourisme/loisirs/culture publiques ou collectivités locales	х	Suppléant

9 TITULAIRES SOCIOPROFESSIONNELS

9 TITULAIRES SOCIOPROFESSIONNELS 9 SUPPLÉANTS SOCIOPROFESSIONNELS



		Elu	Titulaire	ĺ
		Elu	Titulaire	l .
		Elu	Titulaire	
	6	Elu	Titulaire	
AA		Elu	Titulaire	l
		Elu	Titulaire	ĺ
		Elu	Suppléant	ĺ
		Elu	Suppléant	ĺ
		Elu	Suppleant	ĺ
	6	Elu	Suppléant	ĺ
		Elu	Suppléant	i
		Elu	Suppléant	ĺ
Agendary of the		Elu	Titulaire	i
	4	Elu	Titulaire	í
n categorius		Elu	Titulaire	1
		Elu	Titulaire	í
CCG	TATALON OF THE PARTY OF THE PAR	Elu	Suppléant	į.
	24	Elu	Suppléant	ĺ
The State of the S	4	Elu	Suppléant	
		Elu	Suppléant	
		Elu	Titulaire	ĺ
2000	2	Elu	Titulaire	
CCPC	0	Elu	Suppléant	
	2	Elu	Suppléant	

Madame INCANDELA précise que le projet de répartition a été établi en fonction du poids économique de la collectivité.

Monsieur MEHDI demande si ce projet passera devant les conseils communautaires? Monsieur ANTOINE répond positivement.

Madame INCANDELA ajoute qu'à la fin de la présentation, est inscrit le planning des différentes validations qui vont avoir lieu.



HEBERGEMENTS	Filière hébergeurs, dont au moins 1 représentant hors hôtellerie	Titulaire Suppléant	4t / 4s
	Hoteliefle	Titulaire	
	(Hôtellerie, hôtellerie de plein air, résidences de tourisme, loueurs	Suppléant	41 / 45
	de Meublés de Tourisme et chambres d'hôtes)	Titulaire	
		Suppléant	WI
	Filière loisirs et tourisme d'agrément, dont au moins 1	Titulaire Suppléant	
	représentant pour la filière restauration	Titulaire	80
LOIGIDA		Suppléant	COI .
LOISIRS	(Associations, sites touristiques, culturels, sportifs, structures dédiées au grand public, restaurant, bar, commerce ou producteur alimentaire)	Titulaire	4t / 4s
		Suppléant	
		Titulaire	
		Suppléant	
	Filière MICE non représentée par les catégories citées ci-	Titulaire	
	dessus	Suppléant	_
AFFAIRES	(Parallel and American III)	Titulaire	3t / 3s
	(Prestataire de service, espaces de conventions et séminaires, agences événementielles, prestataires d'activités exclusivement	Suppléant	31703
	dédiées aux clientèles professionnelles)	Titulaire	N
	dedices day clienteres professionnelles)	Suppleant	

Madame INCANDELA présente le projet de répartition du collège des socioprofessionnels que l'on souhaite présenter demain aux présidents. Pour rappel le nombre d'élus conditionne le nombre de socioprofessionnels.

Monsieur MEHDI demande comment allons-nous procéder pour avoir des candidats?

Madame INCANDELA répond qu'il va y avoir une étape d'élections. Courant novembre lancement de l'appel à candidature. Des courriers et mails vont être envoyés sur une période de mi novembre jusqu'au 31 décembre auquel sera joint un bulletin de candidature. La différence par rapport aux années précédentes c'est que l'on est sur un mandat assez court de 2ans et demi ou il faudra opérer un renouvellement des membres du CODIR lorsqu'il y aura un changement au niveau des municipalités et des inter communalités.



ÉVOLUTIONS DU CODIR

⇒ ÉTAPES DES ÉLECTIONS :

2023:

- o Entre novembre et décembre :
 - o Lancement de la campagne d'élection socioprofessionnelle (clôture des candidatures au 31/12/23)
- o En décembre 2023 :
 - o Nomination des élus par les 3 EPCI (délibération en conseil communautaire)

2024:

- o En janvier 2024 (1ère quinzaine) :
 - o Organisation d'une réunion pour élire le Président, les VP et délégués
 - o Election des socioprofessionnels
- o En janvier 2024 (fin du mois) :
 - o Organisation du premier CODIR pour installation
 - o Délibérations annuelles :
 - Délégation de pouvoir du Président
 - DOB 2024 Document d'orientation budgétaire
 - Tableau effectifs 2024
 - Autorisation de consommer les dépenses en 2024, sur la base du ¼ des crédits votés au titre de l'exercice 2023 (annuel)
 - Remboursement frais pro direction et équipe (annuel)

Madame INCANDELA explique les étapes d'élections.



ÉVOLUTIONS DU CODIR

⇒ CHANGEMENT D'ORGANISATION :

2024:

- o Suppression du Bureau Permanent et de la commission consultative politique
- o Organisation et intégration des membres à des groupes de travail
- o Mise en place d'un groupe WhatsApp et d'un google drive partagé
- o Augmentation du quorum à 12 personnes présentes physiquement (10 actuellement)
 - NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE PRÉSENCE POUR POUVOIR DÉLIBÉRER

Monsieur MEHDI demande si cela sous entend qu'en décembre les Communautés de Communes vont voter ou présenter les candidats?

Monsieur ANTOINE répond qu'effectivement avant la fin d'année.

Monsieur DE VIRY ajoute que le bureau sera supprimé pour éviter les réunions redondantes et avoir des CODIR plus dynamiques.

Monsieur ANTOINE ajoute que c'est le principe du sujet de statut à savoir simplifier les choses et mobiliser plus de monde.

Monsieur TANOUS rebondit sur le côté plus confidentiel lors des bureaux? Monsieur ANTOINE répond que des groupes de travail opérationnel sont organisés pour permettre ces échanges.

Messieurs ANTOINE, DE VIRY et MOUCHET appuient sur l'importance des réunions de gouvernance.

Monsieur MEHDI demande s'ils connaissent leur homologue côté CCPC? Monsieur ANTOINE répond qu'il s'agit de MME BOETTNER qui est pleins d'idées, pragmatique et associée aux débats.

Madame INCANDELA indique qu'il y a une remise en question du mode de fonctionnement. On aimerait être sur des temps d'échanges plus attractifs avec une dynamique plus constructive.



Monsieur MEHDI demande si la question du présentiel se pose uniquement pour nos CODIR? Ou si nous voulons l'ouvrir à la visio?

Madame INCANDELA répond qu'au niveau de la loi pour un EPIC, cela n'est pas possible. L'OT se fait accompagner par un cabinet juridique pour trouver des pistes notamment afin d'atteindre le quorum et nous permettre d'avancer.





PLANNING DES VALIDATIONS



PLANNING DE VALIDATION - 2023

OCTOBRE

- > 16/11/2023 : Commission politique (arbitrages des Présidents)
 - > ajustement et finitions de la convention d'objectifs triennales (quadripartite)
 - > ajustement et finitions de la composition du prochain CODIR et des Statuts de l'OT

NOVEMBRE

> 05/12/2023: Bureau communautaire AA

Pré-validation des documents cadres en BC pour Annemasse Agglo

DÉCEMBRE

- > 06/12/2023 : Présentation OT en CODIR (pas de validation)
- > 12/12/2023 ou 19/12/2023 : Conseil communautaire CCG
 - > approbation des statuts modifiés avec élargissement au Pays de Cruseilles
 - > composition du prochain CODIR + répartition des sièges du collège des socioprofessionnels
 - > réélection des élus du 1er collège
 - > approbation de la convention d'objectifs triennales (quadripartite)
- > 18/12/2023 : Conseil communautaire CCPC
 - > approbation des statuts
 - > élection des élus du 1er collège
 - > approbation de la convention d'objectifs triennales (quadripartite)
- > 20/12/2023 : Conseil communautaire AA
 - > approbation des statuts modifiés avec élargissement au Pays de Cruseilles
 - > composition du prochain CODIR + répartition des sièges du collège des socioprofessionnels
 - > réélection des élus du 1er collège
 - > approbation de la convention d'objectifs triennales (quadripartite)



PLANNING DE VALIDATION - 2024

POUR INFO:

NOVEMBRE - DÉCEMBRE :

- > Anticipation ouverture des candidatures socioprofessionnelles OT
- Clôture fin décembre 2023

JANVIER

- Première quinzaine : Réunion politique EPCI
 - o Présentation et pré-validation du DOB
 - o Arbitrages et ajustements
- Première quinzaine : Refonte du CODIR
 - o Organisation des élections socioprofessionnelles + installation
- Fin janvier: CODIR n°1 avec nouveaux membres:
 - o Présentation et validation du DOB
 - o Délibération et approbation de la convention d'objectifs 2024 2026
- Mars : CODIR n°2
- o Présentation du Budget prévisionnel

(60 jours entre la validation du DOB et le BP – BP avant le 15 avril de l'année en cours)

Najia BERTAL

Patrick ANTOINE - Président

membre du comité de direction, secrétaire de éséalecre

ADAD4FDAC8C744D

-CCAE61D97DAE479...

DS

PROCHAINE DATE

Mercredi 06 décembre 2023

Salle Consulaire de la CCPC
268 Rte du Suet 74350 Cruseilles



